

CONSEIL COMMUNAUTAIRE • Gestion des eaux Garder le contrôle

L'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) des Deux Morin entre dans sa dernière ligne droite : la Commission Locale de l'Eau (CLE) en a défini les objectifs.

Seul hic, cette CLE n'a pas d'existence légale et le Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) actuelle structure porteuse du projet, ne couvre que 22 des 175 communes concernées (lire encadré).

Le Sage des deux Morin parvient à fédérer ces 175 communes en un syndicat mixte qui portera ses objectifs, soit il devra passer la main à un établissement conjoint qui gère entre autres les grands lacs de la Seine. C'est la loi. Ses agents font donc actuellement le tour des communautés de communes, et leur présentent ses enjeux. Le 12 juin dernier, le Sage a ainsi présenté son projet à la CCCB.

« 6 enjeux prioritaires, 22 objectifs et 68 mesures ont d'ores et déjà été identifiés par les acteurs du territoire, a précisé ultérieurement Roger Revoile, président du Sage et du SIVHM. Deux de ses plus forts enjeux sont l'amélioration de la qualité de l'eau, en agissant sur les pollutions diffuses, et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides. D'autres actions concernant la prévention et la lutte contre les inondations, les écosystèmes d'eau, les loisirs et la gouvernance ont été définies. »

Gouvernance à définir

Lors du conseil communautaire, Aline Girard, animatrice au Sage des Deux Morin, a informé les élus sur l'importance de la création de ce syndicat, ce que résume parfaitement Roger Revoile. « Sa gouvernance reste à définir, ce sera soit la création d'un syndicat mixte initié par les communautés de communes du territoire du Sage ou par l'Établissement Public Territorial de Bassin de Seine Grands Lacs (EPTB), qui a obligation de porter le Sage depuis le Grenelle 2. L'EPTB est une très grosse structure, englobant 19 départements répartis sur 6 régions. » Et comme l'a reformulé Thierry Bontou, président de la communauté de communes, « la question est de savoir si nous sommes acteurs en

Le Sage des Deux Morin, c'est quoi ?

Le Sage est un document définissant les préconisations pour concilier la protection de l'eau et la mise en œuvre des activités et des usages qui lui sont associés. Il concerne l'ensemble des domaines de l'eau - nappes phréatiques, rivières, milieux naturels - et ses usages : eau potable, assainissement, inondations, loisirs. Il est élaboré par les acteurs locaux de l'eau, à l'échelle du bassin versant du Petit et du Grand Morin, soit 175 communes localisées sur les départements de la Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne.



Les pollutions ponctuelles, telle celle intervenue à Jouy-sur-Morin en avril 2011, constituent un enjeu fort de la stratégie du Sage.

créant ce syndicat, ou si nous nous laissons guider par l'EPTB ».

Un calendrier serré

Les 175 communes devront se décider rapidement, « car il n'y aura pas trop de 2014 pour faire adopter le projet, et mettre en place le syndicat », a annoncé Roger Revoile. En effet, le temps presse, le travail du Sage se poursuit par la rédaction des documents finaux. Ils consti-

tueront le socle de la politique locale de l'eau du bassin des Morin. Ceux-ci devraient être validés en janvier prochain puis soumis à consultation et enquête publique avant approbation définitive par le Préfet en 2015.

LE DISTILLATEUR
Patrick MONCOURANT

distille au Vézier (51)

du lundi 24 au jeudi 27 juin

s'inscrire rapidement au 06 14 86 12 14

ou au 01 64 20 47 45 à partir de 19h